

# VOTRE NON LE 9 JUIN À LA RÉVISION DE L'ASILE PEUT SAUVER DES VIES



## NON À DES MESURES BÊTES ET MÉCHANTES

Les révisions incessantes de la loi fédérale sur l'asile prétendent, selon leurs partisans, répondre à des nécessités objectives d'amélioration: simplifier les procédures, alléger la charge de la Suisse terre d'accueil, cibler davantage les «vrais» réfugiés.

Or, de nouveau, nous voici mis face à une modification qui passe complètement à côté de ces buts, qui – c'est bien pis – s'en éloigne encore. Les deux points cruciaux de la nouvelle loi l'illustrent.

D'abord elle exclut le dépôt de requêtes dans les ambassades. Mais qui est mieux à même d'apprécier, sur place, la pertinence ou, à l'inverse, l'in vraisemblance d'une persécution que le personnel diplomatique de la Suisse dans le pays concerné? Qui peut plus rapidement que lui traiter les aspects administratifs et la recherche de renseignements qu'exige l'enquête sur une demande? En tout cas pas l'Office fédéral des migrations (ODM) et les bureaux d'aide juridique qui essayeront cahin-caha de le faire à des milliers de kilomètres de distance. Loin de la réalité, à des coûts beaucoup plus élevés, ce



**Luc Recordon**  
Conseiller aux Etats  
vaudois, les Verts

sera moins efficace et source d'injustices, dans un sens ou dans l'autre. Plus grave encore, cette méthode incitera toujours plus les candidats à l'asile à se lancer dans des voyages inutiles et périlleux pour leur vie, qui en outre engraisseront des «passeurs» et leurs mafias. C'est très bête.

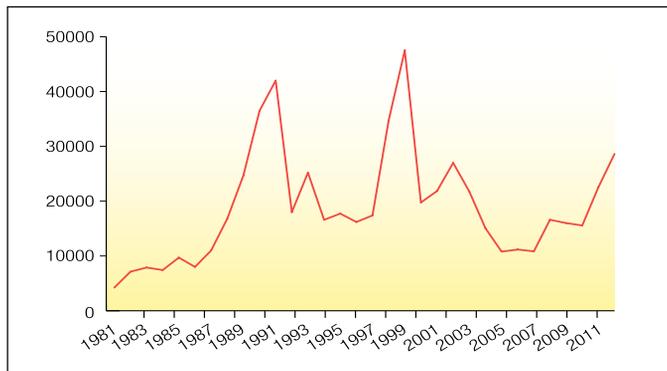
Ensuite la loi soumise au vote du peuple ne reconnaît plus la désertion comme motif d'asile. Ainsi la personne qui fuit sa patrie pour ne plus avoir à massacrer ses compatriotes, en Érythrée ou en Somalie notamment, ne devrait plus être reconnue comme réfugiée. Malgré le garde-fou du droit international, elle risquerait d'y être renvoyée, au péril, pour son geste honorable, des plus infâmes sévices. L'enfant-soldat entraîné tout jeune à la répression et aux horreurs de la guerre ne serait plus reçu chez nous. C'est indigne et cruel.

**Cette loi, bête et méchante, mérite d'être rejetée.**

*L. Recordon*

# LES DURCISSEMENTS EN SÉRIE NE MÈNENT NULLE PART : APPUYEZ SUR «STOP» !

Le graphique ci-contre présente le nombre de demandes d'asile depuis 1981 (chiffres officiels). Que constatez-vous ? Des hausses et des baisses. Sont-elles provoquées par les durcissements que nous avons déjà adoptés au niveau de la loi en 1983, 1986, 1990, 1993, 1995, 1998, 2004 et 2006 ? Non, elles n'ont aucun lien !



Le nombre de réfugiés qui arrivent en Suisse dépend avant tout de phénomènes que nous ne contrôlons pas : les crises et les conflits qui éclatent et perdurent un peu partout dans le monde. Nous

pouvons durcir nos lois à l'extrême, des gens continuent de fuir les guerres et les dictatures.

Démanteler le droit d'asile n'apporte aucune solution aux défis migratoires. Si vous votez «oui» le 9 juin, vous remettrez une pièce dans la fente pour

qu'on vous joue un nouvel épisode de ce feuilleton sans fin. Si vous votez «non», pas grand-chose ne changera pour vous, mais pour les réfugiés qui subissent les effets dévastateurs de nos lois, votre «non» sera comme une bouée de sauvetage. Pensez-y!

## ACCUEILLIR TOUTE LA MISÈRE DU MONDE ?

On entend souvent que la Suisse ne peut pas accueillir toute la misère du monde. C'est vrai, et d'ailleurs elle ne l'accueille pas ! Les demandeurs d'asile ne représentent pas plus de 0,6% de notre population, et environ 4% des étrangers.

Les deux tiers des personnes déplacées dans le monde sont «réfugiées» dans leur propre pays, alors que 80% de celles qui traversent une frontière restent dans le pays voisin. Ainsi, ce sont en réalité les pays les moins riches, limitrophes des zones de crises, qui accueillent le plus de réfugiés.



«La Suisse trop attractive ? ... on a toujours Blocher et Freysinger, et Depardieu a préféré la Belgique !  
Lova Golovtchiner, comédien



**«Ne pas participer à la guerre : un acte de dignité menacé !**

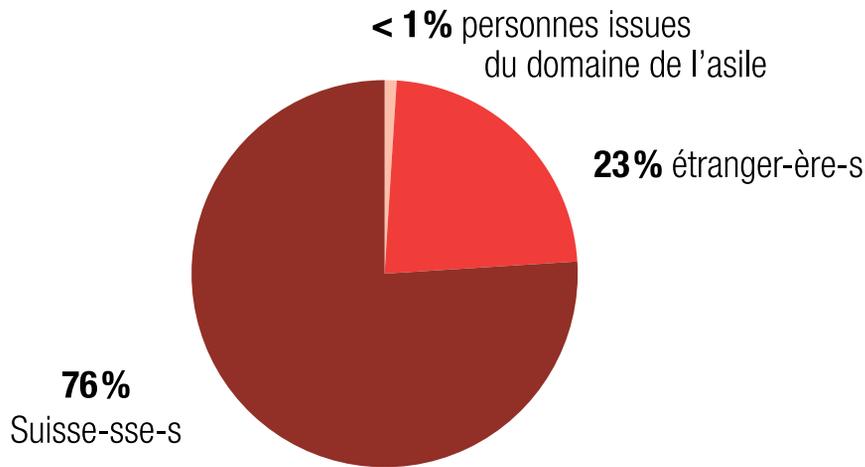
Le Conseil fédéral soutient que la désertion et le refus de servir ne sont plus à retenir comme motifs d'asile. C'est une position intenable, tant au regard du droit international que du droit constitutionnel. Il y a dans le monde nombre de guerres et de conflits qui sévissent, et refuser d'y prendre part est non seulement un acte de courage mais aussi un droit fondamental. Si nous ne soutenons pas le référendum, nous nions ce droit et bafouons notre tradition d'accueil des réfugié-e-s. Parce qu'il y a plus d'honneur à jeter son arme qu'à la brandir, je voterai sans hésitation NON le 9 juin.»

**Xavier Ganioz**, syndicaliste et député fribourgeois



## SAVIEZ-VOUS QUE...

... toutes les personnes issues du domaine de l'asile\* représentent moins de 1% de la population suisse ?



\* personnes ayant déposé une demande d'asile, personnes reconnues réfugiées ou admises provisoirement, personnes en procédure de renvoi (Source : *Il y a ce qu'on dit sur les réfugiés. Et il y a la réalité*, 2012. [www.asile.ch/prejuges](http://www.asile.ch/prejuges))

## ASILE VIA L'AMBASSADE : UN SUCCÈS SUISSE QUI SAUVE DES VIES DEPUIS 30 ANS !

Supprimer la procédure d'asile via les ambassades revient à supprimer une procédure qui apporte une protection rapide à des personnes en danger. Depuis 1980, 2'572 demandeurs d'asile ont ainsi pu venir en Suisse où leur besoin de protection a été reconnu dans 96% des cas traités. C'est un succès incroyable, et nous devons en être fiers : ces personnes étaient réellement menacées. Continuer à offrir cette protection est souvent une question de vie ou de mort pour elles, et de dignité pour nous. Depuis 2006, seules 2% des demandes d'asile déposées en Suisse l'ont été par le biais des procédures d'ambassades, une procédure qui permet justement de n'autoriser à venir que celles et ceux qui ont une réelle chance d'obtenir un statut. Pourquoi supprimer une mesure si efficace ?

La triste réalité, c'est que les gens qui ne pourront plus s'adresser à nos ambassades tenteront souvent de venir par leurs propres moyens. Ils entreprendront alors



Photo: Juan Medina

un voyage dangereux, contrôlé par les réseaux criminels de passeurs : le Haut Commissariat aux réfugiés estime que 1'500 personnes meurent chaque année, rien qu'en Méditerranée, en tentant de venir en Europe. Si notre référendum échoue à renverser la vapeur, les passeurs, eux, pourront remercier le Conseil fédéral de leur envoyer plus de clients !



«Les durcissements de la loi sur l'asile administrés à doses homéopathiques depuis plusieurs années ont une redoutable efficacité. Une petite lâcheté + une petite lâcheté + une petite lâcheté = bientôt des camps de concentration pour réfugiés ? Il est grand temps de dire STOP ! Je vote NON le 9 juin.»

**Francine John-Calame**,  
Conseillère nationale, les Verts



«C'est en se sentant si étranger à soi-même qu'on finit toujours par vouloir expulser les autres.»

**Pascal Berney**, comédien

### TÉMOIGNAGE

«Je remercie les autorités suisses. J'aurais pu mourir avant d'arriver en Europe.» Meral est une jeune femme d'origine kurde. À cause de ses activités politiques, elle a été arrêtée et menacée d'une peine totalement arbitraire de 10 ans de prison. En s'adressant à l'ambassade suisse de son pays, elle a pu fuir en toute sécurité. Elle travaille maintenant le soir dans des restaurants pour payer ses études d'architecture.



## SAVIEZ-VOUS QUE...

**Le pays qui a accueilli le plus de réfugiés en 2011 est... le Pakistan ? 80% des réfugiés se trouvent dans les pays dits du Sud.**

(Source: Haut Commissariat aux réfugiés, 2012)

## CERTAINS DÉSERTEURS DOIVENT ÊTRE PROTÉGÉS CAR ILS RISQUENT LA TORTURE

En Erythrée, désertir ou refuser de servir revient à s'opposer à la dictature militaire qui règne sans partage sur le pays. Hommes, femmes, enfants, personne n'échappe au service obligatoire qui débute parfois dès l'âge de 16 ans. Un service qui ne ressemble en rien à celui qui prévaut en Suisse: les recrues sont condamnées à servir jusqu'à l'âge de 50 ans et plus, dans des conditions proches de l'esclavage, s'exposant durant leur service à des sanctions disciplinaires disproportionnées telles que la torture et le viol. La sanction au refus de servir, considéré comme un acte de rébellion politique, est elle aussi sans appel: camps de travail, exécution sommaire, torture et viol sont les châtiments qui attendent toutes celles et tous ceux qui s'opposent au régime en refusant de le servir par les



armes. C'est pourquoi les déserteurs érythréens sont des réfugiés au sens de la Convention de 1951 et sont reconnus comme tels dans tous les pays européens. La Suisse veut aujourd'hui les exclure de ce statut! Ne refusez pas une protection à des réfugiés avérés qui la méritent!

### TÉMOIGNAGE

Après un an de service militaire effectué à l'âge de seize ans, Lidi (prénom d'emprunt), jeune femme érythréenne, est mobilisée en 1998 sur le front éthiopien. Dans cette armée à la discipline de fer, elle se retrouve traitée en esclave, privée de repos et poussée à bout par les mauvais traitements. À une dizaine de reprises, Lidi est attachée et laissée en plein soleil durant plusieurs heures, exposée aux brûlures et à la déshydratation. Après avoir réussi à fuir, Lidi dépose une demande d'asile en Suisse où elle est finalement reconnue réfugiée. (Source: ODAE romand)



«Depuis de nombreuses années, le Parlement suisse démantèle la loi sur l'asile, en introduisant sans cesse de nouvelles clauses d'exception. Je suis très content de savoir que plus de 50'000 citoyennes et citoyens ont décidé d'y mettre un «halte-là!», en signant le référendum. Le peuple suisse doit assumer sa responsabilité: l'accueil des réfugiés est trop sérieux pour le confier aux seuls parlementaires. Le droit d'asile n'est pas un droit d'exception. Il doit permettre de sauver des vies mises en péril, et la barque est loin d'être pleine! Le 9 juin, je voterai résolument NON.»

**Pierre Bühler,**  
professeur de théologie



«Aujourd'hui, la politique d'asile maltraite des personnes vulnérables, elle est devenue une machine à produire de la délinquance et n'a pas d'impact réel sur le nombre de demandes d'asile. Dire non à cette loi, c'est demander que de véritables solutions justes et pragmatiques soient mises en place.»

**Cesla Amarelle,**  
Conseillère nationale PS

# NOUS AVONS BESOIN DE VOUS POUR FAIRE CAMPAGNE !



**Faites un don : Coordination contre l'exclusion et la xénophobie**  
CCP 17-78082-7, IBAN CH40 0900 0000 1707 8082 7

## ELLES ET ILS DISENT NON :

Ada Marra – Cons. nationale | Adèle Thorens – Co-prés. des Verts suisses | Adrien Busch – Cons. communal | Alain Bolle – directeur CSP GE | Alexis Roussel – Prés. Parti pirate suisse | Alizé Oswald (Aliose) – chanteuse | Anne-Catherine Menétréy – anc. Cons. nationale | Anne Mahrer – Députée | Anne Seydoux-Christe – Cons. nationale | Anne-Marie von Arx-Vernon – Députée | Antonio Albanese – écrivain | Antonio Hodgers – Cons. national | Armand Arapian – artiste lyrique | Arnaud Durand – président JDC VD | Axel Marion – co-président PDC VD | Bertrand Buchs – Député | Benjamin Cuche – humoriste | Brigitte Rosset – comédienne | Brigitte Schneider Bidaux – Députée | Carlo Sommaruga – Cons. national | Cesla Amarelle – Cons. nationale | Christian Levrat – Cons. aux Etats | Christian Van Singer – Cons. national | Christiane Perregaux – Prof. UniGe | Dario Ciprut – Stopexclusion | David Cuñado – chanteur | Didier Divorne – Député | Emilie Flamand – présidente des Verts GE | Eric Grosjean – chroniqueur | Eric Voruz – Cons. national | Erica Deuber Ziegler | Erica Hennequin – Députée | Fabien Fivaz – Député | Fernand Melgar – réalisateur | François Meylan – Secrétaire général PDC VD | Frédéric Charpié – Secr. national la Gauche | Giangiorgio Gargantini – syndicaliste | Giuseppe Merrone – éditeur | Ilias Panchard – JW | Ismail Türker – Stopexclusion | Jacques-André Maire – Cons. national | Jean Ziegler | Jean-Christophe Schwaab – Cons. national | Jean-François Steiert – Cons. national | Jean-Jacques Busino – écrivain | Jean-Luc Barbezat, humoriste | Jean-Luc Ferrière – co-secrétaire du SIT | Jean-Luc Fornelli – fantaisiste | Jean-Michel Dolivo – député | Jean-Michel Olivier – écrivain | Jeanne Beuret – Prés. de CS-POP JU | José Lillo – comédien | Josiane Aubert – Cons. nationale | Karin Phildius – Pasteure | Laure Mi Hyun Croset – écrivaine | Liliane Maury Pasquier – Cons. aux Etats | Lorraine Félix – chanteuse | Luc Recordon – Cons. aux Etats | Lydia Schneider Hausser – Députée | Manuel Donzé – Prés. PDC Lausanne | Manuel Tornare – Cons. national | Manuela Cattani – co-secrétaire générale SIT | Marc Donnet-Monay – humoriste | Marc Morel – LSDH | Marie-Christine Buffat – écrivain | Marina Carobbio Guscetti – Cons. nationale | Mark Kelly – chanteur | Martial de Montmollin – Député | Mathias Reynard – Cons. national | Matilda Tavelli Cuñado – directrice artistique | Michel Bavarel – Prés. AGORA | Michel Ottet – ELISA | Miguel Limpo – Député | Mosquito – chanteur | Olivier Morattel – éditeur | Pascal Berney – comédien | Pascal Rinaldi – chanteur | Paule Mangeat – écrivain | Pierluigi Fedele – Unia | Pierre Bühler – Prof. à l'Uni | Pierre-Alain Fridez – Cons. national | Quentin Mouro – écrivain | Raphaël Mahaim – Député | Robert Cramer – Cons. aux Etats | Roger Deney – Député | Roger Nordmann – Cons. national | Roland Le Blévenec – directeur artistique | Sami Kanaan – Cons. administratif | Sandrine Salerno – Cons. administrative | Simon Zürich – Prés. JS FR | Slobodan Despot – éditeur | Sophie Malka – Vivre Ensemble | Sylvie Blondel – écrivain | Sylvie Podio – Députée | Théo Buss, théologien et journaliste | Thierry Apothéloz – Cons. administratif | Thierry Barrigüe | Thierry Romanens – chanteur | Thomas Sauvain – secr. de l'USJ | Valérie Piller Carrard – Cons. nationale | Veronika Pantillon – Députée | Xavier Company – Vice-Prés. JWV | Yves Brutsch – Anc. prés. d'associations pour le droit d'asile | Yves Patrick Delachaux – écrivain | Zedrus – chanteur | Zep – dessinateur



**«Que doit offrir le droit d'asile : protection ou suspicion ?**

*Une mesure urgente à prendre, c'est de rejeter, le 9 juin, cette ixième révision !»*

**Liliane Maury Pasquier,**  
Conseillère aux Etats PS



**WWW.STOPEXCLUSION.CH**



*«La pire des innovations de la loi sur l'asile est le refus d'accepter les déserteurs. Peut-on contraindre sous peine de mort ou de prison un homme à porter les armes, c'est-à-dire à s'engager à tuer ceux qui lui seront désignés comme cible ? Aussi et surtout s'il s'agit de son propre peuple, comme en Syrie et en maints autres pays.»*

**Jacques Neiryck,**  
Conseiller national PDC

## ASILE ET CRIMINALITÉ

Si une petite minorité de demandeurs d'asile commet des délits et nuit à l'image de celles et ceux qui ont besoin de notre protection, la révision de la loi sur l'asile n'y changera rien. Parce que la loi sur l'asile n'est pas faite pour ça.

Lorsqu'il y a criminalité, celle-ci doit être combattue à travers le code pénal, qui s'applique sans discrimination à tous les individus se trouvant sur le territoire suisse. Les délinquants, requérants d'asile ou non, sont jugés et condamnés en Suisse. À noter qu'en plus d'être condamnés comme les Suisses, les

demandeurs d'asile s'exposent à l'expulsion. La pratique de la Suisse en la matière est sévère et a déjà été condamnée plusieurs fois par la Cour européenne des droits de l'Homme de Strasbourg.

Le rôle de la loi sur l'asile est différent: elle sert à déterminer quelles sont les personnes auxquelles nous devons accorder notre protection. Elle exclut déjà toute protection à celles et ceux dont le comportement ne se conforme pas à l'ordre juridique suisse. Les délinquants ne reçoivent donc pas l'asile en Suisse.

En péjorant les conditions de vie offertes aux demandeurs d'asile, les durcissements contribuent à accroître les risques de délinquance. Les interdictions de travail et la diminution des prestations sociales (actuellement l'assistance offerte aux demandeurs d'asile est entre 30% et 50% inférieure à celle octroyée aux résident-e-s suisses) peuvent favoriser le développement d'une petite criminalité de survie. Améliorer les conditions de vie et l'encadrement social des demandeurs d'asile aurait bien plus d'impact que de nouveaux durcissements.

## DES CAMPS EN SUISSE ? PAS QUESTION !

Les mesures urgentes prévoient la possibilité de mettre des demandeurs d'asile dans des centres spécifiques où les conditions s'approcheront plus ou moins de celles d'une détention. Cette mesure vise ceux que l'on appelle depuis peu des «récalcitrants».

Mais qu'est-ce au juste, un «récalcitrant»? La loi ne le précise pas, le flou le plus total règne sur cette définition. Or, sans critères clairs, on ouvre la porte aux pratiques arbitraires et aux abus d'autorité: tel directeur ou tel employé de centre pourra mettre au ban des individus sur la seule base d'un com-



Photo: TwoWings

portement dérangeant, ou d'un simple soupçon de comportement délictueux.

Inscrire de telles mesures dans la loi est une dérive inquiétante. Lorsqu'on prive une personne d'un

droit aussi fondamental que sa liberté, il faut que cela repose sur une décision motivée, proportionnée et contrôlée par un juge. Notre pays n'est pas un pays de camps où l'on envoie des individus qui n'ont commis aucun délit.



*«Avec et pour ma famille, si je vivais dans un pays non démocratique, qui ne respecte rien et pas même les droits les plus fondamentaux, si j'étais traqué et recherché, si on cherchait à m'enrôler dans une armée de dictateurs, si, vu mes activités politiques ou religieuses je n'avais plus de travail et donc plus de quoi nourrir mes 5 enfants...je fuirais, je demanderais l'asile, en particulier dans le pays le plus riche et le plus sûr du monde. NON à la dixième révision du droit d'asile...»*

**André Parrat,** député jurassien, père de 5 enfants

# L'URGENCE NE SE JUSTIFIE PAS

Selon l'article 165 de notre Constitution, une loi dont l'entrée en vigueur ne peut absolument pas attendre peut être déclarée «urgente». Il en résulte une application de la loi dès le lendemain du vote au Parlement, même en cas de référendum. Elle sera alors abrogée si le peuple la refuse.

L'urgence peut se justifier par une catastrophe, une guerre, une insécurité générale. Est-on dans une telle situation? En quoi la suppression des demandes d'asile aux ambassades ou de la désertion comme motif d'asile sont-elles si

«urgentes» qu'il faille à ce point limiter les droits populaires?

Dans un domaine aussi controversé que celui de l'asile, le peuple doit pouvoir se prononcer. Il est inadmissible que les possibilités démocratiques soient contournées en invoquant des arguments purement politiques alors que ce choix est uniquement motivé par la tendance actuelle de rejet de l'étranger et de durcissement de la procédure d'asile!

C'est le système démocratique suisse dans son essence qui est ainsi détourné.



*«10ème tour de vis à la loi sur l'asile en 30 ans: le Parlement tourne en rond. La loi ne permet pas de lutter contre les abus, mais péjore davantage la protection de celles et ceux qui en ont besoin.»*

**Antonio Hodgers,**  
Conseiller national, les Verts



*«La Suisse est un modèle de tradition humanitaire. Les familles persécutées et vulnérables doivent avoir la possibilité de demander l'asile dans nos ambassades car l'exil est souvent impossible. Je pense aussi aux déserteurs qui refusent de se battre et de tuer pour un régime autoritaire. Continuons à laisser une porte ouverte aux personnes en détresse. Votons NON le 9 juin!»*

**Rosalie Beuret,** Conseillère de ville PS à Porrentruy



*«Perdre sa famille, sa maison, le goût, l'odeur de son pays. Fuir la guerre, la peur, la mort d'êtres chers, la pauvreté, la domination des plus forts. Sauver ses enfants avant de les voir sombrer, rêver d'être une femme là où ce n'est pas une prison: demander l'asile n'est jamais un plaisir. Ne rendons pas la vie des réfugiés plus difficile encore.»*

**Mélanie Chappuis,** Ecrivain



## COORDINATION ROMANDE «NON LE 9 JUIN»

[www.stopexclusion.ch](http://www.stopexclusion.ch)

c/o Coordination contre l'exclusion et la xénophobie  
CP 182, 1211 Genève 7 | [info@stopexclusion.ch](mailto:info@stopexclusion.ch)

Editeur responsable: Aldo Brina, mise en page: Solidaridad Graphisme, Genève

[WWW.STOPEXCLUSION.CH](http://WWW.STOPEXCLUSION.CH)



**Parquer des êtres humains ?**

**PAS**

**QUESTION !**

**JE VOTE**

**NON**

**LE 9 JUIN !**

**CONTRE LES DURCISSEMENTS  
DE LA LOI SUR L'ASILE**

**[WWW.STOPEXCLUSION.CH](http://WWW.STOPEXCLUSION.CH)**